



COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 18 MARS 2024

Le lundi dix-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du huit mars deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMÉYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER., Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice CORDAT à M. Fabrice MIALON, Mme Agnès PESTRE à Mme Corinne CABUT, Mme Nathalie RAFFIN à M. Manuel DE SA, M. Laurent LAFRÉCHOUX à Mme Gisèle ARSAC, Mme Morgane RICHARD à M. Christophe FAVERJON, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 22 - Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-03-05

OBJET : DEMANDE DE GARANTIE PAR « HABITAT & MÉTROPOLE »

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT l'opération de construction en VEFA de 6 maisons individuelles groupées - Le Clos Emile Littré - à Unieux.

CONSIDÉRANT que, pour ce projet, « HABITAT & MÉTROPOLE » a décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations :

- Prêt n°153004 Construction de 3 maisons individuelles PLUS « Prêt Locatif à Usage Social » et 3 PLAI « Prêt Locatif Aidé d'Intégration ») d'un montant de 923 584 €, prêt constitué de 4 lignes.

VU la demande de « HABITAT & MÉTROPOLE », par courrier du 1^{er} février 2024, sollicitant la garantie de la commune pour cet emprunt, à hauteur de 55%, partagée avec le Conseil Départemental (45%) :

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune d'Unieux accorde sa garantie à hauteur de 55 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 923 584 € souscrit par « HABITAT & MÉTROPOLE » auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 1530045, constitué de 4 lignes de prêt (PLAI, PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier).

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 507 971.20 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

MISE EN LIGNE LE 11-04-2024

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à « HABITAT & MÉTROPOLE » pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

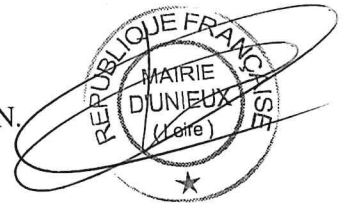
Article 4 : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et « HABITAT & MÉTROPOLE ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 18 mars 2024.

Le Maire,

Christophe FAVERJON,



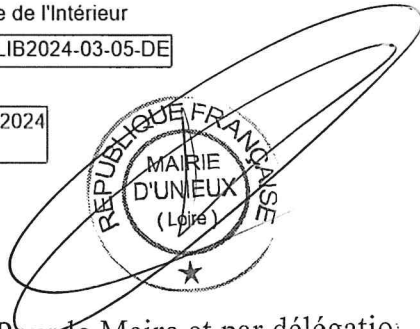
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20240318-DELIB2024-03-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

Publication : 26/03/2024



Pour le Maire et par délégation:

Le Premier Adjoint

Fabrice MIALON

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON